

3 décembre 2012

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 3 décembre 2012 à 19h30.

Présences : Lucie Gilbert, Julie Simard, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence :

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 est proposée par Marco Laplante.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$136,653.50. (chèques numéro 16 830 à 16 912 sauf 16 887).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2013

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure de début de chacune, ainsi que l'endroit où elles se tiendront.

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert et résolu à l'unanimité,

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012 qui se tiendront au Centre communautaire le lundi et qui débiteront à 19h30 pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril et à 20h00 pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre :

| | | | |
|-------------|-------------------------|-------------|---------|
| 7 janvier | 4 février | 11 mars | 8 avril |
| 6 mai | 3 juin | 8 juillet | 12 août |
| 9 septembre | 1 ^{er} octobre | 11 novembre | 2 |
| décembre | | | |

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ÉTAT DES TAXES À RECEVOIR 2013

Un montant de 101 802.46\$ qui se répartit comme suit :

| | | | |
|---------------|-------------|------------|-------------|
| Échus courant | 70 115.65\$ | Échus 1 an | 21 268.87\$ |
| Échus 2 ans | 5 989.44\$ | Intérêts | 4 428.50\$ |

APPROBATION DÉPENSES DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ

Sur proposition de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, il est résolu que le conseil municipal approuve les dépenses de 413 792.12\$ pour les travaux d'asphaltage du rang St-Louis et de la rue Lehoux pour un montant subventionné de 15 000\$.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 282-12 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-111.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 5 novembre 2011;

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 282-12 intitulé « Règlement sur le traitement des membres du conseil municipal » qui majore la rémunération des élus de 3% pour l'année 2013.

(Voir au livre des règlements).

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE L'O.M.H.

Sur proposition de Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité, il est résolu que les prévisions budgétaires 2013 de l'O.M.H. au montant 82 113\$ soit adoptées. La quote-part de la municipalité qui représente 10% s'élève à \$8 211.

DROIT DE PASSAGE AUX MOTONEIGES

Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que le conseil municipal donne l'autorisation au Club de Motoneige Beauce-Frontenac de circuler dans les endroits suivants :

- Traverse du rang St-Pierre
- Circulation sur le Rang 2 à la hauteur du fossé
- Traverse dans la route Lessard
- Traverse dans le Rang 3

De plus, cette autorisation se renouvellera automatiquement à chaque année tant et aussi longtemps que le conseil n'adoptera pas une résolution retirant ce droit de passage.

ACHAT D'UNE ENSEIGNE DOUBLE FACE

Il est proposé par Lucie Gilbert et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric procède à l'achat d'une enseigne double face (pour y aller avec le cadran numérique) au coût de \$12 200 plus taxes.

RECOMMANDATION DE PAIEMENT À INSPEC-SOL

Sur proposition de Julie Simard et adopté à l'unanimité, il est résolu que la Municipalité Saint-Frédéric procède au paiement de la facture # 149428 à Inspec-Sol au montant de \$712.85 relativement aux travaux de contrôle qualitatif des matériaux lors de la réparation de la fuite de la conduite d'eau potable de la rue Grondin. Le tout selon la recommandation de paiement de Roche en date du 14 novembre 2012.

REMBOURSEMENT RETENU SPÉCIALE TEMPORAIRE À CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE (rue Grondin)

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que la Municipalité effectue le remboursement de la retenue spéciale temporaire à Constructions de l'Amiante dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures municipales de la rue Grondin au montant de \$11 072.14 plus taxes, soit \$15 000.00 moins une retenue permanente de \$3 927.86. Le tout selon la recommandation de paiement de Roche en date du 31 octobre 2012.

EMBAUCHE D'UN 4^e OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER

Le premier opérateur, soit Lucien Lachance, a demandé à avoir une fin de semaine sur deux de congé. Comme Cyrille Faucher et Steve Lachance ne pouvait garantir d'être disponible à ces moments, le conseil a décidé d'embaucher un 4^e opérateur de machinerie d'hiver.

Il est proposé par Marco Laplante et adopté à l'unanimité d'embaucher M. Luc Faucher comme 4^e opérateur de machinerie d'hiver pour remplacer Lucien Lachance une fin de semaine sur deux. Un minimum de huit heures par fin de semaine lui sera payé.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Étant donné que Pavage St-Laurent considère que l'asphalte qu'ils ont fait dans le rang St-Louis est parfait et qu'ils ne veulent en aucun temps corriger leur travail, la municipalité a demandé à la firme qui a pris des analyses de venir vérifier le tout.

b) Loisirs et embellissement

La pièce de théâtre fut un succès. Un mot de félicitation à l'intention des bénévoles sera mis dans le Frédéricois.

c) Eau potable

Tout est sous contrôle. Le conseil doit rencontrer Arrakis le 11 décembre prochain afin que ceux-ci présentent le résultat de leur recherche en eau.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Le comité incendie a demandé à ce que les numéros civiques de chaque résidence soit très bien identifiés.

La MRC a présenté un processus d'implantation de numéros civiques en milieu rural. Ce projet consiste à installer des panneaux réfléchissants indiquant les numéros civiques aux frais des contribuables. Le coût unitaire est d'environ \$50. Les municipalités devront éventuellement se prononcer à savoir si elles veulent adhérer à ce projet.

f) Culture

Il est proposé par Claire Pouliot et adopté à l'unanimité que la bibliothèque procède à l'achat d'une mise à niveau Simba au coût de \$200 qui sera subventionné à 50% étant donné que l'achat est effectué avant le 31 décembre.

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Carl Lessard et adopté à l'unanimité que la Municipalité Saint-Frédéric renouvelle son annonce double dans le feuillet paroissial au coût de \$125 pour l'année.

Invitation de Vision Femmes à présenter la candidature d'une élue dans le cadre de leur dixième édition du *Cocktail Femmes engagées* qui se tiendra le 19 avril 2013. Aucune élue ne semble intéressée.

Correspondance du Club Parentaïde Beauce-Centre annonçant le démarrage d'un nouveau service d'aide alimentaire qui sera offert à l'année aux familles dans le besoin.

La Guignolée de la fin de semaine dernière a amassé \$2 200.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Rien à mentionné

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 20h40.